

## 20 - Maîtrise de l'Energie - Programme de travaux pour l'année 2015 - Demandes de subventions

**Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur :** Le montant des crédits consacrés aux tranches annuelles de travaux engagés par la Direction de la Maîtrise de l'Energie a été arrêté à la somme de 920 267 € dans le budget 2015.

Le programme a pour objectif d'assurer la continuité de service avec l'amélioration des performances techniques ayant pour effet immédiat la réduction des consommations d'énergie, des coûts de fonctionnement et des émissions de gaz à effet de serre.

Il porte sur la modernisation des moyens de production et de distribution de chauffage des équipements communaux exploités par la collectivité, tout en intégrant les opérations réglementaires.

### 1. Poursuite du programme de rénovation et de sobriété : 688 267 €

Elle se traduit notamment par :

- Le remplacement du système de chauffage du Parc Sportif de Besançon : 150 000 €  
*Actuellement ce bâtiment est chauffé par de vieux convecteurs électriques (la facture annuelle est de 31 K€, c'est le 11<sup>ème</sup> site le plus consommateur). Il est judicieux d'installer un chauffage hydraulique*
- Le remplacement de 6 chaufferies vétustes 360 000 €  
*Théâtre Ledoux, Ecole Boichard, Cage aux singes à la Citadelle, Stade Léo Lagrange, gymnase Montrapon, Palais des Sports (ballon de stockage)*
- Des travaux divers d'amélioration des installations : 73 267 €  
Calorifugeage de canalisations, amélioration de système de production d'eau chaude  
Optimisation des installations au sein des équipements les plus gros consommateurs d'énergie
- Des travaux liés à l'exploitation des chaufferies : 105 000 €  
Remplacement onduleurs, automates, diverses fournitures

### 2. Développement des énergies renouvelables, études et travaux : 212 000 €

Mise en place d'une chaufferie granulés bois à l'école Kennedy

Mise en place de panneaux solaires thermiques

Etudes de faisabilité pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

### 3. Sensibilisation des acteurs du territoire : 20 000 €

Elle concerne la précarité énergétique et l'aménagement du logis 13éco.

Pour l'ensemble du programme décrit ci-avant, les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes de crédits 21.020/213/313/412/413.2135.002612.30900, 21.93.2135.00540.30900 et 20.93.2031.00540.30900.

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme ci-avant proposé,
- autoriser M. le Maire à lancer les consultations permettant l'exécution des travaux dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2015,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après mise en concurrence,
- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, du Grand Besançon, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations du programme de travaux 2015, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

**«M. LE MAIRE** : Pas de question à poser à l'Adjointe VIGNOT ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 18 mai 2015.*